



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni le 5 juillet 2022 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),
- Madame Marie-Françoise CERREZ, Conseillère municipale (pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL),
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

ABSENTE : 1

- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Anne SALAUN, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du service d'aide à domicile.

N°DS20220716

EHPAD : CONVENTION AVEC LE CHANTIER D'INSERTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES TERRASSES-BALCONS

Dans le cadre du développement des missions du Chantier d'insertion du CCAS et de la valorisation de ses activités, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec l'EHPAD Stêr Glas. L'agent technique de l'établissement, de par ses missions d'entretien, de suivi de la maintenance, de réalisation de petits travaux au sein du bâtiment, n'a pas le temps nécessaire pour assurer l'entretien des espaces verts et différents travaux en extérieur. Ces activités pourraient être assurées par les agents du Chantier d'insertion.

Les objectifs de ce projet sont :

- de définir clairement les missions confiées aux agents du Chantier d'insertion,
- d'assurer une fréquence et une régularité des interventions,
- de pouvoir valoriser les travaux réalisés,
- de permettre un temps d'échange et de convivialité avec les résidents de l'établissement.

Pour le suivi et l'évaluation de ce partenariat, un projet de convention est établi entre les deux structures listant les missions confiées et encadrant les modalités d'intervention.

Considérant les intérêts mutuels de ce partenariat pour l'EHPAD Stêr Glas et le Chantier d'insertion,

Vu le projet de convention de partenariat visant à solliciter les agents du Chantier d'insertion pour assurer des prestations d'entretien extérieur dans les jardins de l'EHPAD,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

▮ **D'APPROUVER** les termes du projet de convention présenté ;

▮ **D'AUTORISER** la signature de la convention par les deux parties par délégation de la Présidente du CCAS.

Pièce jointe :

Annexe 7 : Projet de convention EHPAD – Chantier d'insertion pour l'entretien des espaces extérieurs

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ